

Compte-rendu du premier GT révision du standard d'échange de données Espaces naturels protégés (25/11/2024)

La réunion s'est faite autour d'une présentation (disponible [ici](#)). Ce CR ne relate que les éléments additionnels, discutés en séance.

1. Constitution du GT

Le Gt est constitué d'une équipe organisatrice :

- Patrinat pour l'animation du GT (Coline Chanet, Gurvan Guillard et Guillaume Grech)
- OFB (Julie Chataigner) et OIEau : Office International de l'Eau (Florine Leveugle et Salomé Dijoux) pour les spécifications et la documentation

L'ensemble des membres pour réaliser et valider la nouvelle version de standard :

- Les services techniques des départements (Eléonore Samson (01), Gilles Le Roch (35), Claudy Brugiroux (63), Sarah Millet(63), Jean-Louis Zimmermann (84), Véronique Morel (43), Valérie Badiou (43), Thomas Mourey (38), Marie-Anne Chabert (38))
- Réserve naturelle de France (Zacharie Moulin)
- OFB (Marie Mahier et Léa Pélissier)
- DREAL (Julien Defenouillere (Normandie), Alexis Guiet (NA), Valérie Raevel (HDF), Sébastien Chameyra (NA), Luc Albert (NA), Olivier Marillot (BFC), Mélanie Poncet (Bretagne))
- Ministère de la Transition écologique (Hélène Kerisit (DGALN), Anthony Coulmin (SDDES), Andy Barakat (DGALN))
- Fédération des PNR (Pascal Lambert)
- Fédération des CEN (Manon Jouve)
- Forum des marais atlantiques (Fabien Blanchet et Anthony Guionneau)
- IGN (Caroline Joigneau-Guesnon, Marie Chalmel et Jean-Sébastien Majka)
- Le Parc national des Ecrins (Camille Monchicourt)

Les quelques personnes qui n'ont pu être disponibles pour cette première réunion, mais qui ont manifesté leur intérêt et répondu au sondage, sont intégrées au GT.

2. Présentation de la base nationale des espaces protégés

Pour rappel, il est listé les protections intégrant la base de données, et qui ont donc vocation à être prises en compte dans le nouveau standard. Il est alors noté que certaines nouvelles protections pourraient être ajoutées à la liste, notamment les forêts de protections (a priori disponibles en DREAL). Ce dernier point est renvoyé à la mise à jour de la circulaire qui liste les types de protections devant intégrer la base nationale, ainsi que les fournisseurs de leurs données. En effet, le principe du standard de données est d'être suffisamment générique pour pouvoir intégrer les espaces pas encore pris en compte.

Par ailleurs, le standard ne concerne que les espaces ayant vocation à intégrer la base de données nationale en tant qu'outils de protection. Ne sont donc pas pris en compte à ce niveau les espaces complémentaires, comme par exemple des zones de préemptions des ENS.

Il est également détaillé les exploitations faites de la base : rapportages, diffusions...

La question des identifiants : UUID d'une part, et URI d'autre part est posée.

3. Objectif du projet

Il est rappelé que le travail est de mettre à jour le standard Covadis déjà existant, non d'en créer un nouveau, et qu'il s'agit bien d'un standard d'échange, support pour les contributions et diffusions de données, pas d'un modèle conceptuel à implémenter tel quel dans les SI.

Le principe de généricité est proposé : faire un modèle pour tous les types de protection, plutôt que de faire des spécificités par espaces.

Enfin, le nouveau standard doit répondre aux spécificités du CNIG d'une part, et du Caret du SIB d'autre part. Il n'y a pas d'incompatibilités détectées, mais les deux systèmes ont chacun leurs exigences.

4. Organisation du GT

4.1 Réunions

Le GT se réunira à trois reprises en tout (il est demandé aux membres s'il est envisageable de faire la dernière, en juin, en présentiel), plus participation aux éventuels sous-groupes.

4.2 Rôles attendu des membres

Patrinat anime les réunions.

L'OFB/Oleau apporte l'expertise de standardisation, rédige les documentations et fait le lien avec le CNIG.

L'ensemble des membres du GT fait remonter leurs besoins en termes d'échange de données, participe activement à la définition des concepts, relit et valide la nouvelle version du standard.

5. Définition du périmètre

Le périmètre du projet est fixé en séance :

- Au minimum, il s'agit d'officialiser les modifications opérées depuis la mise en production de la première version du standard, et de réviser son implémentation technique

- Pour aller plus loin, il est proposé, en fonction des besoins, de prendre en charge de nouvelles informations autour de la description des sites : documents de gestions, réglementation dans les EP, listes consolidées des communes des territoires des EP, et spécificités du statut foncier pour les EP concernés. Ces nouveaux sujets pourront faire l'objet de sous-groupes de travail dans la mesure où ils ne concernent a priori à chaque fois pas l'ensemble des types de protections.
- L'ensemble des sujets additionnels proposés sont demandés à être traités par le GT. Ils feront donc l'objet de quatre sous-groupes de travail (les membres du GT sont invités à s'inscrire dans ces sous-groupes en fonction de leurs intérêts). L'aspect réglementation doit notamment répondre à des usages extérieurs.

Il est demandé de pouvoir, dans le cadre du standard, préconiser l'utilisation de certains référentiels géographiques, notamment la limite terre-mer (Shom/IGN) récemment intégrée à la BD Topo.

Enfin, certaines têtes de réseau ne sont pas à ce jour formalisées, comme par exemple pour les départements. Les méthodes de travail n'y sont donc pas encore unifiées, et il est important que le standard produit couvre l'ensemble des besoins.

6. Première revue des modifications

- 1.1 Il s'agit dans un premier temps de faire évoluer le format des fichiers utilisés pour implémenter le standard (anciennement « à plat », sous forme de shapefiles).

Le geojson et le geopackage semblent faire consensus.

Le principe de ne pas mettre de table non géographique dans des formats SIG (type shapefile), mais plutôt fichier types .csv, est proposé.

- 1.2 Il est ensuite listé les modifications déjà opérées entre les utilisateurs de l'ancien standard, afin de les valider (avant la 3^{ème} réunion de juin).

Table des actes officiels :

Il est dans un premier temps demandé à ce que tous les noms de champs soient passés en minuscules (validé)

Il est rappelé qu'un acte administratif peut couvrir plusieurs espaces, et, inversement, qu'un même espace peut comporter plusieurs actes administratifs.

Il est demandé qu'une date de fin puisse être indiquée pour les actes administratifs (besoin PNR).(validé)

Table descriptive des sites :

Pour la référence aux organismes gestionnaires, proposition est faite d'ajouter l'ID de référence. Le cas de multiples organismes est à envisager : faut-il faire une table de liaison ?

Pour la superficie SIG, il est proposé de garder l'hectare comme unité, qui semble adaptée au plus grand nombre de sites. La méthodologie de calcul pourra être précisée (elle est définie par le fournisseur de la donnée).

Il est mentionné que certains identifiants nationaux (ID_MNHN) ne sont pas uniques à l'échelle de l'ensemble des espaces (certains EP vs Natura2000). Il est proposé d'assurer la possibilité d'identifier de manière unique chaque espace, donc :

- Soit d'ajouter un UUID, mais cette préconisation pose également des inquiétudes : qui doit l'attribuer et quand ?
- Soit d'ajouter un champ indiquant le type de protection, ce qui permet de faire une clé unique avec l'ID actuel, et rejoint une préconisation faite par ailleurs (pour distinguer les espaces multi-protection : PN, réserves biologiques et réserves de biosphère). Si cette proposition est retenue, elle permet de supprimer les 4 champs dédiés aux désignations particulières, et de réaliser par là-même un standard générique.

Le champ 'modif_geom' ne couvre pas a priori les modifications d'ordre attributaires. Il est proposé :

- Soit de changer ce champ en 'modif_technique' pour couvrir tous les cas (géomatiques et/ou attributaires).
- Soit, sur le modèle du SIE, d'ajouter un champ 'type_modif' + un commentaire (modification/création...)

Les questions non validées en séances restent donc ouvertes.

Enfin, à titre indicatif, les modèles de ce qui a déjà été réalisé pour les aspects fonciers, ainsi que ceux relatifs aux documents de gestion, sont présentés en séance. Ils devront faire l'objet d'analyses en sous-groupes dédiés.

Pour terminer, l'ensemble des membres du GT est donc sollicité pour indiquer par retour de mail (ep_spn@mnhn.fr) :

- S'il/elle pourrait participer à une réunion en présentiel sur Paris fin mai/juin ?
- A quel(s) sous-groupe(s) il/elle souhaite participer ?